

Gouvernement du Québec

Décret 1110-2019, 6 novembre 2019

CONCERNANT la nomination de deux membres du Comité sur le civisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi visant à favoriser le civisme (chapitre C-20), le gouvernement peut adopter des règlements pour, notamment, établir un comité pour donner au ministre son avis sur l'attribution d'une récompense ou des décorations et distinctions, en déterminer la composition et les fonctions et en prévoir le mécanisme de nomination des membres;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 du Règlement sur les décorations et distinctions attribuées en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (chapitre C-20, r. 1), un comité sur le civisme est institué et composé de cinq membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de la Justice et au moins trois membres sont nommés pour représenter les citoyens;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1072-99 du 15 septembre 1999, madame Nicole Blouin et monsieur Pablo Altamirano ont été nommés membres du Comité sur le civisme à titre de représentants des citoyens et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Guylaine Baril, policière, soit nommée membre du Comité sur le civisme à titre de représentante des citoyens, à compter des présentes, en remplacement de madame Nicole Blouin;

QUE monsieur Yves Després, retraité, soit nommé membre du Comité sur le civisme à titre de représentant des citoyens, à compter des présentes, en remplacement de monsieur Pablo Altamirano;

QUE madame Guylaine Baril et monsieur Yves Després soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71501

Gouvernement du Québec

Décret 1111-2019, 6 novembre 2019

CONCERNANT la composition et le mandat des délégations officielles du Québec à la réunion de haut niveau des ministres de l'Éducation sur l'inclusion et la mobilité dans l'enseignement supérieur, à la Commission Éducation de la 40^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi qu'au Forum des ministres de la Culture, qui se tiendront le 13 novembre 2019, du 13 au 16 novembre 2019 et le 19 novembre 2019

ATTENDU QUE, dans le cadre et en marge de la 40^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, se tiendront à Paris (France) la réunion de haut niveau des ministres de l'Éducation sur l'inclusion et la mobilité dans l'enseignement supérieur le 13 novembre 2019, la Commission Éducation de la 40^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture du 13 au 16 novembre 2019 et le Forum des ministres de la Culture le 19 novembre 2019;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la ministre de la Culture et des Communications :

QUE la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, madame Isabelle Charest, dirige la délégation officielle du Québec à la réunion de haut niveau des ministres de l'Éducation sur l'inclusion et la mobilité dans l'enseignement supérieur qui se tiendra le 13 novembre 2019 ainsi qu'à la Commission Éducation de la 40^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui se tiendra du 13 au 16 novembre 2019;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, de :

— Monsieur Étienne Vézina, directeur, Cabinet de la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine;